

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ✎ Séance du 11 juillet 2024 ✎
	L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Présents : 13 Absents : 6 (dont 6 excusés)
 Pouvoirs : 04 (GAUDIN Jean-François ayant donné pouvoir à JANCART Didier – BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER- BUCCHARLES Christine ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine – CUVILLIER Damien ayant donné procuration à DUVAL Peggy)
 Votants : 17
 Secrétaire de séance : CURDY Sophie

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓	✓
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie		✓	CUVILLIER Damien		✓
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas	✓				

DELIBÉRATION N° 2024-06-06	Tarifs de la Salle Socio-Culturelle applicable au 01 janvier 2025
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	

Rapporteur : GABARROU Christine

Mme GABARROU Christine rappelle les délibérations du 25 février 2016 et du 30 janvier 2020. Il propose à l'assemblée de revoir les tarifs.

Vu l'avis favorable de la commission bâtiment,

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITÉ**

•FIXE à compter du 1^{er} janvier 2025, les différents tarifs relatifs à la salle socio-culturelle comme suit :

Tarif par jour de location	Salle			Vaisselle ⁴ Forfait	Chauffage(/jour) Sur la période hivernale ²
	Réduction	Jour semaine	Week end		
Base ¹		500€	1 200€	300€	30€
Résident de Mieussy	-50%	250€	600€	150€	
Association ²	-90%	50€	120€	30€	

Caution de 2 000 €

Week end : 2 jours obligatoires, du vendredi 17h au lundi 8h

¹ Le tarif de base s'applique pour les professionnels et les extérieurs (associations ou particuliers)

² du 01/11 au 30/04

³ Association déclarée dans le village uniquement ou ayant une pratique régulière dans le village

⁴ La location de la cuisine inclut la vaisselle

Toute location n'incluant pas la cuisine ne permet pas d'accéder au lave-vaisselle et aux fours

Exceptions :

Gratuité pour -le Comité des fêtes pour la foire / Vogue / Téléthon, 14 juillet (liste non exhaustive)

-les donateurs de sang pour leurs collectes

-l'Harmonie Municipale pour les concerts

-l'école (enseignants)

-l'usage de la mairie (réunion CCMG, etc...)

Tarifs en vigueur le 01 janvier 2025.

Ainsi fait et délibéré le 11 juillet 2024,
Et ont signé au registre les membres
présents.

La Secrétaire de séance,

CURDY Sophie

Curdy

Le Maire,



Forestier Régis
FORESTIER Régis